

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉFORMER LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LUTTER CONTRE LA
PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE - (N° 2862)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Sanquer, Mme Abadie-Amiel, M. Mathiasin, M. Molac, M. Mazaury, M. Naegelen,
M. Serva, M. Viry, M. Warsmann, Mme Youssouffa, M. Taupiac, M. Bodart, M. Bruneau,
M. Bataille, M. Castellani, M. de Courson, M. Colombani, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot,
M. Huwart, M. Lenormand, M. Habib et Mme Létard

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
